



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 19 mars 2020, 9h
Séance à huis clos par visioconférence**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Dossiers de la mairie
- 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la direction générale
- 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la trésorerie
- 4.1 Annulation des intérêts à payer pour la période de versement en cours des taxes municipales
- 5 Dossiers du greffe
- 5.1 Aucun
- 6 Dossiers de l'urbanisme
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers du développement économique et tourisme
- 7.1 Projet SÉiTÉ, remplacement d'une camionnette à essence par une camionnette électrique au camping
- 7.2 Achat de modules de jeux au parc Germain-Deslauriers
- 7.3 Autorisation de survol par drone
- 8 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 8.1 Aménagement d'un nouveau puits d'eau potable aux centre de plein air Les Arpents verts- Offre de service
- 9 Dossiers des travaux publics
- 9.1 Acceptation des dépenses admissibles au TECQ 2014-2018
- 10 Dossiers de la sécurité publique
- 10.1 Aucun
- 11 Prochaine séance
- 12 Autres sujets
- 12.1 Aucun
- 13 Tour de table du conseil
- 14 Période de commentaires et de questions
- 15 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 19 mars 2020, 9h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : **M. Steven Parent, conseiller**
 M. Jean-Simon Landry, conseiller
 M. David Landry, conseiller
 M. Alain Turcotte, conseiller
 Mme Denise Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. David Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 19 mars 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

2. DOSSIERS DE LA MAIRIE

2.1. Aucun sujet.

3. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.1 Aucun sujet

4. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

4.1 ANNULATION DES INTÉRÊTS À PAYER POUR LA PÉRIODE DE VERSEMENT EN COURS DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2019-338 décrétant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020, l'imposition d'un régime d'impôt foncier à taux variés et la tarification de compensation du service d'aqueduc – égout et de la cueillette de matières résiduelles prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 15 % pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville de Carleton-sur-Mer désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le taux d'intérêt sur toutes taxes exigibles pour l'année courante, à compter du 16 mars 2020 et impayés à ce jour soit de 0 % par an;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 15 mai 2020.

5. DOSSIERS DU GREFFE

5.1 Aucun sujet.

6. DOSSIERS DE L'URBANISME

6.1. Aucun sujet.

7. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

7.1 PROJET SÉITÉ, REMPLACEMENT D'UNE CAMIONNETTE À ESSENCE PAR UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE AU CAMPING

CONSIDÉRANT QUE le conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Les-Iles déposera à la Fédération canadienne des municipalités le projet pilote SÉITÉ (services écologiques avec camionnette électrique);

CONSIDÉRANT QUE le CREGIM a demandé l'intérêt de la Ville à y participer en acquérant une camionnette convertie à l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'amélioration du bilan énergétique de la Ville par une réduction des GES;

CONSIDÉRANT QUE cette camionnette électrique sera intégrée au système d'autopartage SAUVÉR et pourra être accessible à des usagers testeurs;

CONSIDÉRANT QUE la Dodge 2011 (identification 511-2) du camping devra bientôt être remplacée;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une camionnette plus silencieuse et propre qui dessert le camping et les parcs sera appréciée par les campeurs, les visiteurs et les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement d'une camionnette à essence par une camionnette électrique signifie des économies de 24 500\$ sur une période de 7 ans;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'acquisition, incluant une remorque, sera de 40 382\$.
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce conseil s'engage à contribuer pour un montant de 40 382\$ pour sa participation au projet SÉITÉ;

QUE la municipalité s'engage à rembourser une pénalité de 6 000\$ si cette dernière se désiste du projet avant la réalisation de ce dernier et dans la mesure où le projet est accepté et subventionné par la FCM;

QUE la municipalité autorise le Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Les-Iles à déposer des demandes de subventions pour le projet SÉITÉ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Antoine Audet soit autoriser à signer les documents relatifs à ce projet.

7.2 ACHAT DE MODULES DE JEUX AU PARC GERMAIN-DESLAURIERS

CONSIDÉRANT la popularité de ce parc auprès des familles de citoyens et de visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE certains modules de jeux du parc Germain-Deslauriers sont brisés ou incomplets;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Kangoroo d'Atholville a fait une proposition d'ajouts et de remplacement de pièces de modules qui proviennent de cette firme, ainsi que d'ajouts de 2 modules pour les 18 mois à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit garder une partie du budget alloué pour l'installation des modules et l'ajout de gravier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville accorde le contrat d'acquisition de ce matériel de jeux d'enfants à l'entreprise Terrains de jeux Kangoroo au montant de 33 287,34 \$ taxes nettes, incluant le transport.

7.3 AUTORISATION DE SURVOL PAR DRONE

CONSIDÉRANT QUE l'émission Alexis le randonneur sera en tournage à Carleton-sur-Mer les 19 et 20 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette émission vantant les plus beaux sentiers de montagne du Québec fera la promotion de notre offre touristique;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de tournage désire utiliser un drone pour les plans aériens;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville autorise l'émission Alexis le randonneur a utiliser un drone lors du tournage à Carleton-sur-Mer les 19 et 20 juin 2020.

8. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU PUIITS D'EAU POTABLE AUX CENTRE DE PLEIN AIR LES ARPENTS VERTS- OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le puits d'eau potable du centre de plein air Les Arpents Verts ne répond plus aux normes de qualité pour la consommation d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite mettre aux normes l'installation de captage d'eau souterraine de manière à offrir une eau potable de qualité et en quantité suffisante aux utilisateurs du centre de plein air Les Arpents verts;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a fait appel à deux firmes de consultants afin de recevoir une offre de service pour l'aménagement d'un nouveau puits au centre de plein air Les Arpents Verts;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Pesca Environnement pour la somme de 11 900 \$, taxes en sus pour l'aménagement d'un nouveau puits en eau potable au centre de plein air Les Arpents Verts.

9. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

9.1 ACCEPTATION DES DÉPENSES ADMISSIBLES AU TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Carleton-sur-Mer doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la municipalité de Carleton-sur-Mer n'utilisera pas le 796 200 \$ restant de son enveloppe budgétaire.

10. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Aucun sujet.

11. PROCHAINE SÉANCE

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 6 avril 2020, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

12. AUTRES SUJETS

12.1 Aucun sujet.

13. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

14. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Puisque la séance extraordinaire a eu lieu à huit clos, aucune personne n'a assisté à la séance extraordinaire.

15. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9h05, M. Alain Turcotte propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier